

Enseignant artistique musique spécialité trompette



Offre n° O038251118001358

Publiée le 18/11/2025

Synthèse de l'offre

Employeur : Mairie de tignieu-jameyzieu

Lieu de travail : 10 Place de la mairie, Tignieu-Jameyzieu (Isère (38))

Poste à pourvoir le : 22/12/2025

Date limite de candidature : 18/12/2025

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : 9 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Emploi contractuel de cat. B

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 1 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un accroissement temporaire d'activité. Le contrat proposé ne peut excéder un an, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Temps de travail : Temps non complet, 2h00 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Non

Descriptif de l'emploi :

La commune de Tignieu-Jameyzieu, ville dynamique du Nord-Isère de 8000 habitants, recrute un enseignant artistique de musique spécialité trompette H/F pour un poste à temps non complet de 2 heures hebdomadaires + 1.5 heures d'atelier collectif (selon disponibilité du profil recruté) au sein de l'école de musique municipale de Tignieu-Jameyzieu . L'enseignant-e sera chargé-e d'assurer l'enseignement de sa spécialité et devra contribuer à la mise en œuvre du projet d'établissement, au développement des projets pédagogiques et culturels.

Missions / conditions d'exercice :

Enseignement artistique :

- Concevoir et assurer l'enseignement de sa spécialité selon les différents dispositifs prévus par le projet d'établissement, en cours individuels ou collectifs, seul ou en équipe et l'adapter en fonction des publics.
- Assurer, selon les besoins de l'établissement, des enseignements de formation musicale, des pratiques collectives et encadrer des actions d'éducation culturelle
- Coordonner ses programmes avec ceux de l'équipe et avec le projet d'établissement.
- Organiser et coordonner son action pédagogique en intégrant les orientations données par le projet d'établissement
- Assurer le suivi pédagogique des élèves, les accompagner et les orienter dans leurs pratiques musicales.
- Assurer le lien avec les parents d'élèves en coordination avec la direction de l'école.

Participation aux projets pédagogiques et culturels de l'école :

- Participer aux réflexions et réunions pédagogiques en matière d'enseignement et d'éducation musicale
- Contribuer au développement des projets pédagogiques et culturels à dimension collective de l'établissement
- Participer à la vie artistique de l'établissement avec les élèves en participant aux actions de création et de diffusion musicale (manifestations, concerts, auditions ...)
- Participation à des événements saisonniers (Rentrée en musique, Festival Renc'Art Musique...)
- Participation à des événements exceptionnels (mise en place et rangement du matériel dans l'établissement et lors des manifestations / adaptation à des conditions de travail dégradées...)

Profils recherchés :

- *Diplôme d'État de professeur de musique (ou équivalent).
- * Expérience confirmée dans l'enseignement de la trompette.
- * Capacités pédagogiques et relationnelles reconnues.
- * Disponibilité, dynamisme et capacité à travailler en équipe.

Contact et modalités de candidature

Contact : 0478322359

Informations complémentaires :

Merci d'adresser CV et lettre de motivation sous format pdf de préférence par mail à l'adresse : recrutement@tignieujameyzieu.fr

Rémunération sur grille ATEA ppal 2°CL + ISOE + avantages sociaux (COS 38, participation employeur prévoyance et mutuelle sous conditions)

Adhésion gratuite à la médiathèque pour les agents de la collectivité.

Lieu d'exercice : école de musique municipale - 3, via musica - 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o038251118001358-enseignant-artistique-musique-specialite-trompette>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.